



L.B.M. ZTP  
7 rue Raymond  
Lefebvre  
93170 BAGNOLET

Accord registre nationale ABM

Ref : A-C1-ENR-025-02  
Version : 02  
Applicable le : 21-06-2016



## REGISTRE NATIONAL DES FIV

### Note d'information à l'attention des patients



Madame, Monsieur,

Vous avez décidé de recourir à la technique de la fécondation in vitro pour avoir un enfant.

En France, chaque année, environ 35 000 couples bénéficient de cette technique et 11 000 enfants voient ainsi le jour.

L'Agence de la biomédecine, établissement public national placé sous la tutelle du ministère de la santé, a été chargée par la loi d'évaluer les conséquences des activités de l'assistance médicale à la procréation sur la santé des personnes qui y ont recours et sur celle des enfants qui en sont issus.

Pour assurer ce suivi, l'Agence de la biomédecine, avec l'autorisation de la CNIL, a mis en place un **fichier national des FIV**. Ce registre, qui a vocation à enregistrer toutes les tentatives de fécondation in vitro, comporte des données sur vos antécédents médicaux et chirurgicaux, le déroulement de la ou des tentatives de FIV et le déroulement et l'issue des grossesses et l'état de santé des enfants à la naissance. Ces informations sont celles qui sont habituellement recueillies pour votre dossier médical.

Afin que les données soient utilisables, il est nécessaire de recueillir des données nominatives :

- Vos nom patronymique, prénom et nom marital
- Vos date et lieu de naissance (pays, département, commune)
- Votre lieu de résidence (adresse complète)
- Les numéros de dossier médical et biologique dans les établissements clinique et biologique où est réalisée la FIV.

Ces données ne seront toutefois saisies qu'une seule fois, lors de l'enregistrement initial de la tentative de FIV. Ensuite, pour le traitement statistique des données, **toutes les informations seront anonymisées.**

L'Agence de la biomédecine a mis en œuvre toutes les mesures nécessaires à la protection des données et au respect de la confidentialité. En particulier, des mesures de sécurité informatique ont été prises et seules quelques personnes, dûment autorisées par le directeur général de l'Agence, pourront avoir accès aux informations nominatives, et uniquement lorsque cela s'avérera indispensable.

Il est en effet parfois nécessaire de remonter à ces données pour éviter les doublons ou retracer le parcours de soins suivi par une personne, d'un centre à un autre.

**Il vous est cependant possible de refuser que votre nom figure dans le fichier.** Les données recueillies seront alors **totaletement anonymes.**

Dans tous les cas, vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition qui s'exerce à tout moment, **par l'intermédiaire du praticien** qui vous suit dans le cadre de la tentative de fécondation in vitro.

Nous vous remercions à l'avance de participer à ces travaux de recherche et d'évaluation des techniques médicales.



# CFEP - Centre de Fertilité de l'Est Parisien

30, rue Floréal - 93170 Bagnole Cedex

Depuis 1985 - [www.amp93.com](http://www.amp93.com)

## CENTRE DE FECONDEATION IN VITRO Unité de Médecine de la Reproduction



Laboratoire AMP : 01 48 97 50 32 (ligne directe) - Fax : 01 43 63 18 97

Secrétariat AMP : 01 48 97 50 05 (ligne directe) - Fax : 01.43.60.03.78

Laboratoire ZTP : 01 43 62 80 80 - Fax : 01 43 63 90 39

Mails : Laboratoire d'AMP : [ampdhuys@free.fr](mailto:ampdhuys@free.fr)

Secrétariat AMP : [secretaire.cfep@free.fr](mailto:secretaire.cfep@free.fr)

Gynécologues Dr BERTHELOT-Dr FUBINI-Dr KUTNER-Dr LABOURIER-Dr MENARD-Dr TEMSTET\_MURCIANO-Dr REGHIS  
Biologistes Agréés : Dr PFEFFER (Coordinateur) - Dr TAAR (Responsable AMP Vigilance) – Dr HEILIKMAN

### REGISTRE NATIONAL DES FIV

## ACCORD DE PARTICIPATION AU REGISTRE

Madame, Monsieur,

Après avoir pris connaissance du document rédigé par notre organisme de tutelle : L'AGENCE de la BIOMEDECINE , merci de donner votre accord de participation au registre .

Mme : .....

Mr : .....

Nous acceptons de participer au Registre National des FIV, mis en place par l'Agence de la Biomédecine.

Les données nominatives seront saisies lors de l'enregistrement initial.

Pour le traitement statistique, les informations seront anonymisées.

Nous refusons de participer au Registre National des FIV, mis en place par l'Agence de la Biomédecine.

Les données recueillies seront alors totalement anonymes.

Bagnole le

Signatures des **deux membres** du couple

Madame

Monsieur